

UNION DEPARTEMENTALE Force Ouvrière du VAL DE MARNE

11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex 01 49 80 94 94 - fax 01 49 80 68 80

www.fo94.fr - e mail fo94@wanadoo.fr

CALENDRIER 2024- stages syndicaux

En lien avec le CFMS, l'Union Départementale FO94 organisera les sessions de formation syndicale ci dessous à CRETEIL -

<u>INSCRIPTIONS</u> impératives 2 mois avant l'échéance afin de clôturer les formalités administratives et la prévenance des employeurs. *Formulaire d'inscription en ligne sur le site www.fo94.fr*

CONTACTS: NATHALIE au 01 49 80 68 89 - nathalie.fo94@orange.fr ou Christine FONTAINE - tresorerie.fo94@orange.fr

DECOUVERTE: 5 jours

26 février au 1er mars 2024

ou **24 au 28 juin 2024**

ou 7 au 11 octobre 2024

Manifester un intérêt pour l'action syndicale

Etablir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société Organiser et coordonner le travail dans les structures syndicales et les IRP

Rapport des forces dans l'entreprise, Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action

Les syndiqués, le syndicat et, ses représentants, les structures de la CGTFO et les organisations syndicales internationales

L'histoire du mouvement syndical et de la Cgt-FO, L'action syndicale revendicative

FORMATION CSE Comité Economique et Social :

25 au 29 novembre 2024 (5 jours)

Être membre titulaire du CSE et n'avoir pas bénéficié d'une formation économique dans le cadre du CSE.

- → En application des dispositions des articles L. 2145-5,7 ,10 et L. 2315-63 du Code du Travail, ce congé est de droit. L'éventuel refus de l'employeur doit être motivé et notifié dans les 8 jours après consultation du CSE. Passé ce délai, en l'absence de réponse de l'employeur, ce congé est acquis.
- → La durée maximale du stage est de 5 jours ouvrés qui sont imputés sur les droits au congé de formation économique et sociale et non déduits du temps alloué aux membres du CSE pour l'exercice de leurs fonctions.
- → Le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail.
- → En application de l'article L. 2315-63 du C-Trav, le financement de la formation économique est à la charge du CSE (budget de fonctionnement) ; le coût de ce stage de 5 jours est de l'ordre de 1 200,00 euros couvrant les frais d'inscription, de formation incluant le déjeuner, auxquels s'ajouteront les frais de pension (dîner et hébergement le cas échéant) et de transport.
- → Les membres élus suppléants et les représentants syndicaux peuvent bénéficier de ce stage sous condition d'avoir le financement de la formation par le CSE.

FORMATION SSCT Santé Sécurité et Conditions de Travail : 9 Au 13 décembre 2024 (5 jours)

Être membre du CSE. La durée du stage a une durée minimale de 5 jours. Le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel (art R.4614-35).

En application des articles L.2315-18 ; R2315-20 et suivants du C-trav, le financement de cette formation est à la charge de l'employeur sauf accord conventionnel d'entreprise ou convention collective plus favorable.

Pour les entreprises de moins de 300 salariés, la formation sera facturée 3 jours à l'employeur.

Pour les entreprises de 300 salariés et plus, la formation sera facturée 5 jours à l'employeur.

JE NEGOCIE - 3 jours

23 au 25 avril 2024

Avoir effectué le stage « Découverte FO et moyens d'action du syndicat ».

Être Délégué Syndical, Secrétaire de syndicat, être élu au Comité Technique Paritaire ou être régulièrement mandaté pour mener des négociations.

Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.

Les champs de négociation ne sont pas spécialisés.

Les trois phases de la négociation : Avant : documentation, stratégies, délégation..., Pendant : écoute, argumentation... Après : suivi, communication... A noter le cadre légal et réglementaire n'est pas abordé.

CONNAITRE SES DROITS 1 - 3 jours

3 au 5 avril 2024

Avoir effectué le stage « Découverte FO et moyens d'action du syndicat ». Être présenté par son syndicat.

Réservé en priorité aux délégués du personnel, délégués syndicaux ou aux membres d'un CHSCT ainsi qu'aux Camarades de la fonction publique dans le cadre des contrats de droit privé

Appréhender la recherche dans le code du travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat.

Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité

Survol historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques Utilisation de la Convention collective et du Code du travail Mises en pratique à partir de cas concrets

Compte tenu des places par session, limitées (12, 15 voire 20 maxi), il est vivement conseillé de prendre date et de faire connaître vos besoins quantitatifs comme vos futurs stagiaires. Par ailleurs, ces inscriptions doivent se concrétiser par le retour des <u>imprimés disponibles</u> sur notre <u>site www.fo94.fr</u>: rubrique formation syndicale: calendrier, et inscription formulaire stage 2024

Cependant, les camarades stagiaires une fois inscrits et dûment convoqués, s'engagent à participer sur la durée de la session (horaires 9h/17h). C'est un acte militant vu l'investissement syndical et les listes d'attente où des demandes sont refusées faute de place.

Contacts: Christine FONTAINE (01 49 80 68 81), chargé de la formation syndicale ou Nathalie, Secrétariat (01 49 80 68 89)

Retourner l'imprimé une fois complété avec MENTION OBLIGATOIRE D'UNE ADRESSE MAIL et accompagné d'un Relevé d'Identité Postal ou Bancaire.